

Date de la convocation : 14 MARS 2018

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT ET UN MARS DEUX MIL DIX HUIT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – David JACQUET - Pascal ORGEREAU - Pascale YVIN - Isabelle PLANTE — Michel LEBRETON – Karine LEROY - Emmanuelle LEGRAS

**ÉTAIENT EXCUSES :** Vincent FOURNERET (pouvoir à Véronique CHOTARD) – Jean-Marie RADOTIN (pouvoir à Jocelyne VIET) –

**Secrétaire de Séance :** Isabelle PLANTE

❖ **RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018-2019**

Suite au décret du 27 juin 2017 laissant libre choix aux communes d'adapter les rythmes scolaires par dérogation au principe général de 4,5 jours, Cathia BAILLIF, Adjointe aux affaires scolaires, informe avoir  
- lancé un questionnaire auprès des parents pour recueillir leur avis sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours  
- réuni un comité de pilotage composé des enseignants, des deux conseils d'école, de parents d'élèves et de représentants d'associations en lien avec les enfants.

Le questionnaire a abouti à 82 % de réponses pour un retour majoritaire à 4 jours (61 %). Les parents apprécient les activités proposées mais dans la mesure où la proposition à 4,5 jours induit une augmentation du tarif, les réponses sont allées en majorité pour un retour à 4 jours.

Le comité de pilotage, quant à lui, apprécie également les activités mises en place, mais entend les difficultés rencontrées pour maintenir des TAP de qualité et le contexte financier incertain. Il a opté également pour un retour à 4 jours, solution considérée la plus simple et la plus pérenne.

De leur côté, les Conseils d'école primaire et maternelle se sont réunis au cours de ces derniers jours, ont tenu compte des arguments évoqués par le comité de pilotage et ont voté pour un retour à 4 jours

Le Conseil Municipal est sensible à la qualité des activités des temps d'activités périscolaires, et à leur impact sur l'éveil de l'enfant et sur la dynamique culturelle, associative et sportive de la Commune, impulsée par les associations locales fortement impliquées.

Il regrette toutefois que l'organisation des rythmes scolaires ne soit pas du ressort de l'Etat et que les collectivités locales doivent supporter les charges financières.

Le conseil Municipal

VU le décret 2017-1108 du 27 Juin 2017, relatif aux dérogations de l'organisation de la semaine scolaire

VU les échanges du Comité de Pilotage

VU la position exprimée par les parents d'élèves au travers du sondage effectué

VU la position des conseils d'école de l'école Maurice Genevoix du 15 Mars 2018, de l'école maternelle Pierre Perret du 20 Mars 2018,  
VU l'incertitude des fonds de soutien financier de l'Etat

par 16 voix pour, 1 voix Contre et 1 abstention,

EMET un avis favorable au retour à la semaine scolaire organisée sur 4 jours et selon les horaires suivants :

- Ecole Primaire Maurice Genevoix :

L – M – J – V : de 8 Heures 30 à 12 Heures ; de 13 Heures 40 à 16 Heures 10

- Ecole Maternelle Pierre Perret :

L – M – J – V : de 8 Heures 35 à 11 Heures 55 ; de 13 Heures 25 à 16 Heures 05

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre ces propositions au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, en lui demandant d'autoriser les adaptations précitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## ❖ RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE ANGEVINE

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à la Mission Locale Angevine pour l'année 2018. Sa mission est l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans autour de l'emploi et du logement. La participation pour 2018 est de 1.83 € par habitant, soit une participation de 3 965.61 €.

## ❖ FINANCES

- **Le compte de gestion et le compte administratif 2017** sont adoptés à l'unanimité. Les résultats de l'exercice 2017 sont les suivants :

Budget général	Résultat exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice 2017		Résultats exercice 2017	Total	Reste à réaliser	total
			Mandats	Titres				
Fonctionnement	458 049,77	441 795,76	1 885 412,46	2 261 448,26	376 035,80	<b>392 289,81</b>		
Investissement	- 223 911,67		776 909,87	903 612,05	126 702,18	- 97 209,49	- 51 875,99	<b>149 085,48</b>

- **L'excédent brut de fonctionnement de 392 289,81 €** est ainsi réparti :

- 149 085,48 euros pour couvrir les besoins de la section d'investissement ;
- 243 204,33 euros reportés sur la section de fonctionnement

- **Vote du taux des trois taxes locales 2018**

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux en vigueur, soit :

- Taxe d'Habitation : 13,25 %
- Taxe Foncier Bâti : 16.76 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 39,23 %

➤ **Vote du Budget Primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget 2018 telles que présentées ci-dessous :

**1- Section de fonctionnement – Commune**

<b>Dépenses</b>	
011. Charges à caractère général	770 991,00
012. charges de personnel et frais assimilés	940 100,00
014. Atténuations de produits	100,00
65. Autres charges de gestion courante	150 911,50
66. Charges financières	50 500,00
67. Charges exceptionnelles	900,00
022. dépenses imprévues	51 186,83
023. virement section investissement	354 850,00
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>5 220,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 324 759,33</b>
<b>Recettes</b>	
70. revenus de gestion	126 600,00
73. impôts et taxes	1 336 955,00
74. dotations - subventions	493 500,00
75. autres produits de gestion	75 000,00
77. Produits exceptionnels	
013. atténuation de charges	49 500,00
002. résultat de fonctionnement	243 204,33
<b>Sous -TOTAL</b>	<b>2 324 759,33</b>

**2- Section d'investissement - Commune**

<b>Dépenses</b>			
	Restes à réaliser 2017	BP 2018	TOTAL 2018
01. résultat investissement reporté		97 209,49	97 209,49
164. remboursement capital des emprunts		154 850,00	154 850,00
165. Dépôts et cautionnements		6 000,00	6 000,00
205. Concessions et droits similaires		6 000,00	6 000,00
2128. Aménagement de terrains	6 000,00	51 500,00	57 500,00
213. Immobilisations corporelles - constructions	2 295,14	212 700,00	214 995,14
215. Installations, matériel et outillage techniques	161 580,85	96 030,00	257 610,85
218. Autres immobilisations corporelles	1 000,00	36 700,00	37 700,00
020. Dépenses imprévues		12 790,00	12 790,00
<b>TOTAL</b>	<b>170 875,99</b>	<b>673 779,49</b>	<b>844 655,48</b>
<b>Recettes</b>			
1068. excédent de fonctionnement capitalisé		149 085,48	149 085,48
10222. fonds de compensation TVA		130 000,00	130 000,00
10226. Taxe d'aménagement		2 000,00	2 000,00
165. Dépôts et cautionnements reçus		4 500,00	4 500,00
021. prélèvement sur fonctionnement		354 850,00	354 850,00
1321. Subventions Etat	19 000,00		19 000,00
1322. Subvention région	100 000,00		100 000,00
1641. emprunt		80 000,00	80 000,00
28031-040 – opération d'ordre		5 220,00	5 220,00
<b>TOTAL</b>	<b>119 000,00</b>	<b>725 655,48</b>	<b>844 655,48</b>

➤ **9) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BAUGEOIS-VALLEE**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et ses Affluents.

APPROUVE, afin de permettre un meilleur fonctionnement de la communauté de communes et au vu des dispositions de l'article L5214-27 du CGCT, la modification de ses statuts complétés de la façon suivante :  
« Le conseil de communauté est autorisé à se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte »

Le Maire,

Jackie PASSET

